

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune d'Eygalières - Acquisition d'une propriété dite "le Château" pour aménager une résidence d'artistes - Aide exceptionnelle à l'investissement 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune d'Eygalières souhaite acquérir une propriété, dite « le Château ».

Cet achat s'inscrirait dans un projet de sauvegarde et de mise en valeur du vieux village. Le projet de la commune serait d'y créer une fondation nommée « la maison des humbles ».

Celle-ci comprendrait plusieurs ressources et missions :

- Les résidences d'artistes : la maison pourra accueillir simultanément 3 artistes dans une forme de résidence proposée comme une retraite créative. La sélection et le calendrier des résidences viseront à maintenir conjointement 3 disciplines créatives différentes présentes dans la maison,
- le centre de documentation : la maison offrira une double pièce salon-bibliothèque rassemblant une large documentation de livres, de documentaires, de films et d'enregistrements inédits,
- l'atelier-studio polyvalent : en complément des chambres à vocation des résidents, une quatrième chambre permettra l'utilisation d'outils informatiques pour expérimenter et créer autour des médias numériques. Avec son extension sur la terrasse, cette salle pourra également répondre à des besoins d'atelier pour le dessin, l'écriture ou encore un travail photographique,
- le parc d'art sur le thème nature et humanisme : en complément des activités de créations intérieures, le parc permettra au public de découvrir des œuvres extérieures illustrant la démarche d'artistes invités,
- une programmation d'éveil autour de la thématique « rêver le monde » : la fondation proposera une programmation pour accompagner l'éveil ou nourrir les réflexions du public, en lien avec les résidents, les thématiques et les saisons. La fondation aura sa propre maison d'édition.

Cette opération d'investissement s'élève à 1 700 000 €HT.

L'aide départementale pourrait s'élever à 1 140 000 € La commune pourrait bénéficier d'une aide de la Région à hauteur de 220 000 €

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL